

Réf. : MFP/15003085

Lausanne, le 17 décembre 2008

**08.445 – Initiative parlementaire « Pour une redevance hydraulique équitable »  
(CEATE-E) – Procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie de la possibilité que vous lui avez offerte de se prononcer sur l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH), que la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) a élaboré dans le cadre de l'initiative parlementaire intitulée « Pour une redevance hydraulique équitable ».

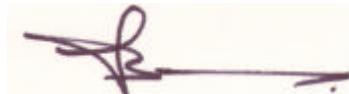
Le gouvernement vaudois a analysé les conséquences de la modification de l'article 49, alinéas 1 et 1 bis (nouveau) de cette loi.

Il estime que l'augmentation proposée est à la limite du supportable, contribuant à renchérir le prix final de l'électricité, déjà trop élevé dans notre pays. Il ne peut donc soutenir, dans le contexte économique actuel, l'avant-projet de modification de la LFH élaboré par la CEATE-E dans le cadre de l'initiative parlementaire « Pour une redevance hydraulique équitable ».

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- OAE
- SESA